



N° de référence de l'Agence : 83658

Québec, le 25 juillet 2022

Mathieu Michaud  
Coordonnateur environnement  
Troilus Gold  
334, 3ième Rue  
Chibougamau (Québec) G8P 1N5

<adresse de courriel caviardée>

**OBJET : Notification de la suspension du délai de 180 jours pour le projet minier Troilus**

Bonjour,

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) accuse réception de votre demande écrite de suspension du délai de 180 jours pour la phase de planification, et a suspendu le délai à compter du 20 juillet 2022, soit le 38e jour du délai de 180 jours.

Le délai de 180 jours est la période au cours de laquelle l'Agence doit fournir à la société Troilus Gold un avis du début de l'évaluation d'impact, si l'Agence décide qu'une évaluation d'impact du projet minier Troilus est nécessaire.

Lorsque la société Troilus Gold aura fourni à l'Agence sa réponse au résumé des questions et une description détaillée du projet, l'Agence affichera un avis indiquant que la suspension des délais est terminée et que le délai de 180 jours reprendra.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi au (418) 455-4116 ou à l'adresse [Troilus@iaac-aeic.gc.ca](mailto:Troilus@iaac-aeic.gc.ca).

Veuillez agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

<Original signé par>

Véronique Lalande

Gestionnaire de projets  
Agence d'évaluation d'impact du Canada

